

CHILI – La transparence avance...

Par Inf'OGM

Publié le 05/01/2002

CHILI - Les agriculteurs biologiques viennent de gagner une bataille en matière de transparence. En effet, le 4 janvier 2002, la cour de Santiago a ordonné au service chilien de l'Élevage et de l'Agriculture (Servicio Agrícola y Ganadero, SAG) de révéler les informations concernant la localisation et les propriétaires des essais en champs d'OGM. Ce procès avait été intenté le 27 juillet 2001, après que les responsables du SAG aient refusé, le 13 décembre 2000, de répondre positivement à cette demande, formulée par Maria Isabel Manzur, de l'association de défense des agriculteurs biologiques "Tierra Viva", en octobre 1999. L'un des arguments utilisé dans ce procès est la menace directe que représentent ces essais pour les agriculteurs biologiques. Les plaignants ont aussi demandé et obtenu que le SAG rende publiques les données qu'il a acquises grâce à ces essais. Le SAG a d'ores et déjà fait appel. La loi chilienne (résolution du SAG n°1927 de 1993) autorise l'entrée de certaines semences transgéniques dans le pays pour la reproduction et l'exportation.

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/chili-la-transparence-avance/